

ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSSEL

32, Rue de Savoie - BP 5 -74910 SEYSSSEL

Agence d'Argonay : 1460, avenue Marcel Dassault - 74370 ARGONAY

Téléphone 04 50 27 28 96

Télécopie 04 50 59 02 53

consultez notre site : www.es-seysssel.com

contact : informations@es-seysssel.com



FICHE DE PRESENTATION STANDARDISEE

RCS Thonon-les-Bains

485 010 847 00013

Code APE 3513 Z

TARIF BLEU DOMESTIQUE en vigueur depuis le 01/08/2025						
Puissance souscrite en kVA	Réglage disjoncteur		Prix des mensualités (en €)			
			Option Base		Option Heures Creuses	
	Mono	Tri	HT*	TTC*	HT*	TTC*
3	15 A	-	8,51	11,80	/	/
6	30 A	10 A	11,07	15,59	11,30	16,19
9	45 A	15 A	13,79	19,58	14,14	20,48
12	60 A	20 A	16,51	23,58	16,87	24,65
15	-	25 A	19,07	27,37	19,43	28,61
18	-	30 A	21,60	31,14	22,08	32,68
24	-	40 A	27,18	39,29	27,75	41,26
30	-	50 A	32,45	47,08	32,93	49,24
36	-	60 A	37,88	55,04	38,15	57,28
TARIF BASE supérieur ou égal à 9 kVA BASE en EXTINCTION n'est plus proposé						
Puissance souscrite en kVA	Prix de l'énergie (en c€/kWh)					
	Option Base		Option Heures Creuses			
	HT*	TTC**	Heures Creuses		Heures Pleines	
			HT*	TTC**	HT*	TTC**
3	13,27	19,52	/	/	/	/
6	13,27	19,52	10,63	16,36	14,34	20,81
9 à 36	13,27	19,52	10,63	16,36	14,34	20,81

HT* : hors TICFE (CSPE), CTA, Taxes locales et TVA

TTC* : inclus CTA (tableau ci-dessous), TVA (20 %)

TTC** : inclus TICFE (2,998 c€/kWh), Taxe Communale (0 c€/kWh), Taxe Départementale incluse dans TICFE

La puissance de 12 kVA ne pourra être délivrée en monophasé que si le réseau le permet,

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (9,6 €/an)

Heures Creuses : (code E) 23h-7h

(code Y) 22h-6h

Montants indicatifs de la Contribution Tarifaire Acheminement (CTA en €/mois)						
Puissance souscrite en kVA	Taux CTA : 21,93%			Taux TVA : 20,0%		
	Option Base			Option HC		
	Ass. HT	CTA HT	CTA TTC	Ass. HT	CTA HT	CTA TTC
3	6,00	1,32	1,58	/	/	/
6	8,77	1,92	2,30	9,98	2,19	2,63
9	11,54	2,53	3,04	13,35	2,93	3,51
12	14,30	3,14	3,77	16,72	3,67	4,40
15	17,07	3,74	4,49	20,10	4,41	5,29
18	19,84	4,35	5,22	23,47	5,15	6,18
24	25,37	5,56	6,67	30,21	6,63	7,95
30	30,91	6,78	8,14	36,96	8,10	9,73
36	36,44	7,99	9,59	43,70	9,58	11,50

1 Taxes : Taxe Intérieure Consommation Finale d'Electricité (TICFE ou CSPE) : 2,998 c€/kWh)

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) ; elle s'applique sur

la part acheminement de la facture ; tarif T7 01/08/2025

valeurs à la Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : 0 c€/kWh)

date de vigueur Taxe Communale (0 c€/kWh), Taxe Départementale incluse dans TICFE

TVA à 20 % sur énergie, CSPE, TCFE et prestations

TVA à 20 % sur part fixe et CTA.

2 Caractéristiques de l'offre :

Origine de l'électricité : 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9 % hydraulique), 1,6% charbon , 1,3% gaz, 1% fioul, 0,3% autres
la fourniture de 1 kWh induit l'émission de 25,2 g de gaz carbonique (CO2) (source : EDF)

3 Prestations techniques :

raccordement au réseau : prendre contact avec nos services au 04 50 27 28 96
géré par Energie et Services de Seyssel (ESS) - distributeur
voir en fin de fiche les coûts usuels

4 Révision des prix : (art 3 CG)

changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE
Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture

5 Durée du contrat : (art 2 CG)

Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;
durée déterminée de 1 an renouvelable par tacite reconduction

6 Résiliation à l'initiative du client :

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)
En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par téléphone, par télécopie ou courriel (voir ci-dessus coordonnées)
Résiliation pour passage à un tarif du marché le 1er du mois M; ESS doit être prévenue avant le 10 du mois précédent M-1.

7 Modalités de facturation (art 4 CG) et de paiement :

Facturation trimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 6 mois

Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période); Pas de dépôt de garantie demandé.

Païement à réception de facture et dans un délai maximal de 18 jours

Possibilité de règlements par virement bancaire (Crédit Agricole des Savoie - 18106 00032 96703357447 27 - IBAN/BIC : FR76 1810 6000 3296 7033 5744 727 / AGRIFRPP881), chèque, carte bancaire, en ligne ou en espèces

option gratuite : par prélèvement, le 5, 10, 15 ou du mois suivant la réception de la facture

option gratuite : facture annuelle par mensualisation en 10 échéances mensuelles avec 1 ou 2 échéances de régularisation; prélèvement le 5, 10, 15 ou 25 du mois

Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de mensualisation)

8 Incident de paiement

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après notification écrite;

le rétablissement ne se fera qu'après règlement de l'intégralité des sommes dues.

Frais d'avis avant coupure (15 jours après date d'échéance) : 6,25 € HT / 7,5 TTC

Intervention pour impayé ou manquement contractuel :

Compteur évolué prix réduction / suspension : 3,28 € HT - 3,94 € TTC / 36,09 € HT - 43,31 € TTC

Compteur non évolué prix réduction / suspension : 51,3 € HT - 61,56 € TTC / 51,3 € HT - 61,56 € TTC

9 Service client et réclamations

accueil dans nos bureaux à Seyssel ou Argonay du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

accueil téléphonique au 04 50 27 28 96 ou au numéro figurant sur votre facture (coût standard) du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

Vous pouvez nous joindre également par courriel à : informations@es-seysssel.com

Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivant la réception la demande et au plus tard dans les 14 jours

10 Options incluses : voir ci-dessus dans les différents §

11 Coûts prestations techniques usuelles : HT (TVA à 20 %)

Mise En Service sur PDL existant sans modification

- Avec compteur évolué 1,48 € HT - 1,78 € TTC en standard

- Avec compteur non évolué 27 € HT en standard - 32,4 € TTC majorée de 36,47 € HT - 43,76 € TTC en version express sous 2 jours ; Résiliation incluse dans mise en service.

Frais d'augmentation de puissance sans changement matériel compteur évolué : 3,57 € HT 4,28 € TTC ; frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire avec changement matériel : 36,31 € HT - 43,57 € TTC.

Relève spéciale à la demande du client : 36,52 € HT - 30,43 € TTC.

Frais en sus pour demande express (2 j ou moins) : 36,47 € HT - 43,76 €

Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 64,36 € HT - 77,23 € TTC.

Ces coûts usuels font partie du catalogue de prestations du distributeur ESS accessible sur le site www.es-seysssel.com.

12 Critères d'éligibilité au TRV

A partir du 1er janvier 2021 les consommateurs finals non domestiques qui emploient plus de 10 personnes ou dont le chiffre d'affaires, les recettes et le total de bilan annuels excèdent 2 millions d'euros ne sont plus éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité ci-dessus